

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Bonus écologique pour une voiture

#### Modification des conditions de demande des aides – 01 avril 2025

À partir du 15 avril 2025, la liste des documents à fournir pour une demande d'aide à l'achat et à la location de véhicules peu polluants est simplifiée. Cela fait suite à l'arrêté du 25 mars 2025.

Dans l'attente, les informations présentées sur cette page restent valables.

Quelles sont les **conditions à remplir** pour bénéficier du **bonus écologique** pour une **voiture** ? Nous vous indiquons les principales règles à connaître **à partir du 2 décembre 2024** (date de facturation du véhicule ou de versement du 1<sup>er</sup> loyer en cas de location).

#### Quelles conditions pour bénéficier du bonus écologique pour une voiture ?

Pour bénéficier du bonus écologique, vous devez être **majeur** et **domicilié en France**.

Le véhicule doit remplir toutes les conditions suivantes :

Être un véhicule de catégorie M1 (genre VP)

Être acheté, ou loué dans le cadre d'un contrat d'une durée de 2 ans ou plus

Être un véhicule **neuf** (1<sup>re</sup> immatriculation du véhicule)

Être immatriculé en France dans une série définitive

Ne pas être vendu dans l'année suivant la date de facturation ou de versement du 1<sup>er</sup> loyer, ni avant d'avoir parcouru au moins 6 000 km.

Utiliser **l'électricité, l'hydrogène** ou une **combinaison des 2** comme source exclusive d'énergie

Le coût d'acquisition doit être **inférieur ou égal à 47 000 € TTC**, incluant, si nécessaire, le coût d'acquisition ou de location de la batterie.

La masse en ordre de marche doit être **inférieure à 2 400 kg**

Le **score environnemental** doit être **égal ou supérieur à 60 points**

Vous pouvez consulter en ligne la liste des véhicules ayant obtenu ce score.

L'aide est versée **au maximum une fois par personne tous les 3 ans**.

**Savoir quelle sanction s'applique si vous vendez le véhicule avant le délai minimum ou avant d'avoir parcouru la distance minimale**

Si vous vendez le véhicule avant le délai minimum ou avant d'avoir parcouru la distance minimale, vous devrez en alerter l' ASP ou le concessionnaire vous ayant fait l'avance de l'aide, et **restituer le montant de l'aide dans les 3 mois suivant la vente**.

Si l'aide a été versée pour une location et que la durée du contrat de location est portée à moins de 2 ans après à sa signature, **la restitution intervient dans les 3 mois suivant la modification du contrat**

**Savoir si une personne morale peut bénéficier du bonus écologique**

Une personne morale n'est **pas éligible** au bonus écologique pour une voiture particulière.

#### Quel est le montant du bonus écologique pour une voiture ?

Revenu fiscal de référence de 2022 si la date de la facturation du véhicule, ou du versement du 1<sup>er</sup> loyer en cas de location, intervient en 2024. Consultez votre avis d'imposition de 2023.

Revenu fiscal de référence de 2023 si la date de la facturation du véhicule, ou du versement du 1<sup>er</sup> loyer en cas de location, intervient en 2025. Consultez votre avis d'imposition de 2024.

Le bonus écologique est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC du véhicule dans la limite de 4 000 €.

Le coût d'acquisition TTC du véhicule est augmenté, si nécessaire, du coût de la batterie prise en location.

Le montant de l'aide est augmenté de 1000 € si vous résidez en outre-mer à condition d'y circuler avec le nouveau véhicule pendant **6 mois ou plus** suivant son acquisition.

Revenu fiscal de référence de 2022 si la date de la facturation du véhicule, ou du versement du 1<sup>er</sup> loyer en cas de location, intervient en 2024. Consultez votre avis d'imposition de 2023.

Revenu fiscal de référence de 2023 si la date de la facturation du véhicule, ou du versement du 1<sup>er</sup> loyer en cas de location, intervient en 2025. Consultez votre avis d'imposition de 2024.

Le bonus écologique est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC du véhicule dans la limite de 3 000 €.

Le coût d'acquisition TTC du véhicule est augmenté, si nécessaire, du coût de la batterie prise en location.

Le montant de l'aide est augmenté de 1000 € si vous résidez en outre-mer à condition d'y circuler avec le nouveau véhicule pendant **6 mois ou plus** suivant son acquisition.

Revenu fiscal de référence de 2022 si la date de la facturation du véhicule, ou du versement du 1<sup>er</sup> loyer en cas de location, intervient en 2024. Consultez votre avis d'imposition de 2023.

Revenu fiscal de référence de 2023 si la date de la facturation du véhicule, ou du versement du 1<sup>er</sup> loyer en cas de location, intervient en 2025. Consultez votre avis d'imposition de 2024.

Le bonus écologique est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC du véhicule dans la limite de 2 000 €.

Le coût d'acquisition TTC du véhicule est augmenté, si nécessaire, du coût de la batterie prise en location.

Le montant de l'aide est augmenté de 1000 € si vous résidez en outre-mer à condition d'y circuler avec le nouveau véhicule pendant **6 mois ou plus** suivant son acquisition.

#### **Savoir si l'aide à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants est plafonnée**

Le montant de l'aide ne doit pas dépasser le coût d'acquisition TTC du véhicule.

Ce montant inclut l'éventuelle surprime outre-mer reçue pour le bonus.

Le coût d'acquisition TTC du véhicule est augmenté si nécessaire du coût de la batterie prise en location.

#### **Savoir si un véhicule commandé avant les évolutions réglementaires peut bénéficier des barèmes précédents**

Lorsqu'elles sont plus avantageuses, les règles en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2024 restent applicables à un véhicule neuf commandé ou dont le contrat de location a été signé avant le 2 décembre 2024, si la facturation, ou le versement du 1<sup>er</sup> loyer, intervient **au plus tard le 14 février 2025**.

#### **Comment faire la demande de bonus écologique pour une voiture ?**

Le bonus écologique peut être déduit du prix d'achat par le professionnel, ou remboursé si vous en faites la demande après l'achat.

L'aide est déduite du prix d'achat TTC si le professionnel (concessionnaire, organisme ayant accordé un microcrédit véhicule propre – APPLICATION/PDF – 445.6 KB) accepte de vous avancer le montant de l'aide.

L'aide et sa majoration éventuelle doivent être identifiées et visibles sur la facture : il y a une ligne spécifique indiquant le montant de l'aide accordée.

En cas de location, l'aide est indiquée sur la quittance, le contrat de location ou une attestation conforme à un modèle mis à disposition par l'ASP, contresignée par le locataire.

Le professionnel met sur le véhicule un autocollant qui indique que l'acquisition du véhicule a bénéficié d'une aide de l'État.

Si le professionnel (concessionnaire, organisme ayant accordé un microcrédit véhicule propre – APPLICATION/PDF – 445.6 KB) ne vous fait pas l'avance du bonus, vous devez en faire vous-même la demande en ligne.

- Demande en ligne du bonus écologique ou de la prime à la conversion

#### **À noter**

La demande doit être formulée au plus tard dans les **6 mois** suivant la date de facturation du véhicule. Dans le cas d'une location, la demande doit être formulée au plus tard dans les **6 mois** suivant la date de versement du 1<sup>er</sup> loyer.

#### **Mesures antipollution**

##### **Prime à la conversion**

Voiture

Camionnette

2 ou 3 roues ou quadricycle à moteur

Vélo

##### **Bonus écologique**

Voiture

Camionnette

2 ou 3 roues ou quadricycle à moteur

Vélo

##### **Prime au rétrofit**

Voiture

Camionnette

2 ou 3 roues ou quadricycle à moteur

##### **Autres dispositifs contre la pollution de l'air**

Malus automobile

Malus masse

Vignette Crit'Air

Leasing électrique

#### **Et aussi...**



- Mesures antipollution

### Où s'informer ?

#### • Bonus écologique, prime à la conversion, prime au rétrofit, leasing électrique

Pour obtenir des informations sur le bonus écologique, la prime à conversion, la prime au rétrofit et le leasing électrique.

##### Par internet

Remplir le [formulaire de contact](#)

##### Par téléphone

0 800 74 74 00

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Service et appel gratuits

### Services en ligne

- [Consulter la liste des véhicules éligibles au score environnemental](#)  
Outil de recherche

- [Demande en ligne du bonus écologique ou de la prime à la conversion](#)  
Téléservice

### Textes de référence

- [Code de l'énergie : articles D251-1 à D251-6-1](#)
- [Code de l'énergie : articles D251-7 à D251-13](#)
- [Décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants](#)
- [Décret n° 2024-102 du 12 février 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants](#)
- [Décret n° 2023-930 du 7 octobre 2023 relatif au conditionnement de l'éligibilité au bonus écologique pour les voitures particulières neuves électriques à l'atteinte d'un score environnemental minimal](#)
- [Décret n° 2022-1761 du 30 décembre 2022 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants](#)
- [Arrêté du 14 décembre 2023 listant les versions de voitures particulières électriques ayant atteint le score environnemental minimal conditionnant l'éligibilité à certaines aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants](#)
- [Arrêté du 7 octobre 2023 relatif au calcul du score environnemental et à la valeur de score minimale à atteindre pour l'éligibilité au bonus écologique pour une voiture particulière neuve électrique](#)
- [Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants](#)



AGGLOMERATION  
Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : [04 90 78 82 30](tel:0490788230)



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F36844>